

Motion 1800

concernant le nécessaire effort à entreprendre en vue de stabiliser la hausse du volume des subventions conformément au PFQ annoncé par le Conseil d'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les conséquences négatives de la RPT sur le budget 2008 et sur le respect du PFQ annoncé en début de législature par le Conseil d'Etat ;
- les effets positifs des mesures prises de manière volontariste par le Conseil d'Etat en matière de réduction des dépenses générales et de stabilisation de la masse salariale de l'administration publique cantonale ;
- la forte hausse des subventions,

invite le Conseil d'Etat

- à dresser pour le 31 mars 2008, à l'attention du Grand Conseil, l'inventaire de toutes les subventions qui, au budget 2008, sont nouvelles par rapport aux comptes 2005, ou présentent une augmentation, le cas des subventions de caractère social ayant fait l'objet du récent accord Ville-Etat étant exclu de la demande ;
- de donner dans chaque cas de nouvelle subvention ou de hausse la justification de celle-ci.